

L'Institut Spécialisé des Travaux Publics de Fès

I- Informations administratives :

Date de création : 2014

Base juridique de création et d'organisation de formation :

Arrêté du Ministre de l'Équipement, du Transport et de la logistique N° 1896.16 du 30 juin 2016 portant création et organisation des ISTP.

Rattachement :

L'Institut relève de la DPEITL de Fès et sous la tutelle de la DRH du Ministère.

Effectif :

Personnel Administratif : 03 cadres, 03 Agents de maîtrise,

Personnel pédagogique : 37 Enseignants vacataires.

Contacts :

Adresse : Hay Karim Amrani Dokkarat Fès,

Tél :

II- Informations pédagogiques et organisation de la Formation

Durée de la formation et diplômes :

- Deux ans (Tronc-Commun en 1ère année, et la deuxième année de spécialisation),
- Diplôme de Technicien spécialisé,
- Grade de recrutement à l'administration : technicien de troisième grade.

Filière et options :

- *Génie Civil*
 - Option : Routes,
 - Option : Bâtiments.

Conditions d'accès :

Pour les Marocains : Par concours ouverts aux :

- **Bacheliers** âgés de moins de 23 ans,
- **Licenciés** âgés de moins de 26 ans,

- **Fonctionnaires techniciens** justifiant 4 ans au moins d'ancienneté.

Pour les étrangers : Sur proposition de l'AMCI et après examen des dossiers.

Lauréats :

Moyennes annuelles des lauréats :

- Technicien Spécialisé, option Routes : **25**
- Technicien Spécialisé, option Bâtiment : **25**

Insertion dans le marché de travail : 75 %.